

## CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'ENFANT POUR LES 6-12 ANS

***La vie en collectivité est un apprentissage de la vie en SOCIÉTÉ. Elle implique l'acceptation d'un ensemble de RÈGLES DE VIE qui garantissent le RESPECT de soi, des autres - enfants et adultes.***

### **LA LOI PROTÈGE ET SANCTIONNE.**

#### Article 1<sup>er</sup> : Les DROITS

**J'ai le droit**

Au respect de ma personne, mon intimité, mes origines, mes différences  
De m'exprimer et d'être écouté  
D'aider ou d'être aidé  
D'avoir du temps pour moi  
A la confiance des autres

#### Article 2 : Les DEVOIRS

**Je dois**

Ecouter l'adulte et mes camarades  
Demander l'intervention de l'adulte pour me protéger et/ou protéger un camarade  
Prendre soin de moi  
Respecter les autres et être dans la bienveillance  
Être poli, sincère et honnête  
Prendre part à la vie de l'établissement et respecter les horaires  
Prendre soin de mes affaires, du matériel à disposition et de l'environnement.

#### Article 3 : Les INTERDITS

**Je ne dois pas**

Être violent physiquement et verbalement  
Voler, faire du chantage ou racketter  
Fumer, boire de l'alcool  
Avoir des objets dangereux  
Lancer des projectiles  
Dégrader les lieux de vie  
Détériorer les affaires des autres  
M'éloigner du regard de l'adulte  
Avoir des relations sexuelles

#### Article 4 : Les REPONSES EDUCATIVES

◆ REPONSES EDUCATIVES :

Présentation des excuses orales ou écrites  
Aide à la réparation matérielle  
Punition, TIG  
Information CSE  
Convocation auprès du C.S.E.  
Rapport d'incident  
Convocation auprès du Directeur  
Information aux parents  
Convocation des parents  
Convocation auprès du directeur pour exclusion temporaire ou définitive  
Plainte déposée devant la Gendarmerie en cas d'acte grave

**L'axe prioritaire demeure la relation, la médiation, la compréhension.**